

Stage de formation à l'arbitrage pour les jeunes

27 et 28 février 2020

TI AR GOUREN – BERRIEN (02 98 99 03 80)

Pour la 3ème année consécutive, la fédération de gouren organise un stage de formation à l'arbitrage à destination des jeunes.

Ce stage, ouvert prioritairement **aux minimes et cadets** mais auquel les juniors peuvent également participer, a pour but de sensibiliser les jeunes lutteurs à l'arbitrage, leur fournir les bases pour arbitrer le gouren durant les rencontres poussins, leur faire découvrir le règlement technique.

Ce stage peut intéresser les compétiteurs qui souhaiteraient mieux connaître les règles pour mieux réussir en compétition, les jeunes qui aimeraient s'investir encore plus en arbitrant les rencontres poussins, les jeunes qui aiment le gouren mais pas tellement la compétition et qui pourraient trouver leur place grâce à l'arbitrage.

NOUVEAUTE : l'arbitrage des compétitions benjamins-minimes

Les jeunes qui ont déjà participé au stage les années précédentes pourront revenir dès cette année afin de faire quelques révisions sur règlement technique mais surtout d'aller plus loin dans leur réflexion sur les règles du gouren et sur l'arbitrage. Ce stage plus poussé fait partie du nouveau processus de formation* qui, une fois accompli, permettra aux stagiaires d'arbitrer les compétitions des benjamins et des minimes.

*Le processus complet est le suivant : 1- participer au stage de formation dans le groupe des « débutants », 2- arbitrer aux moins 2 rencontres ou tournois poussins, 3- participer au stage de formation dans le groupe « confirmés », 4- participer à au moins 2 compétitions (jeunes ou adultes) en tant que 4ème arbitre. Une fois ces 4 étapes effectuées, le stagiaire pourra être intégré dans un corps d'arbitrage lors des compétitions benjamins et minimes, avec deux arbitres officiels, et recevra un défraiement de 10 euros par compétition.

HORAIRES :

Accueil à partir de 12h30 jeudi 27 février

Début du stage à 14h

Fin du stage à 17h le vendredi 28 février

MATERIEL A APPORTER :

- bloc-notes, crayons,
- sac de couchage, affaires de toilette, chaussons
- survêtement, roched et bragoù propres

Licence obligatoire : apporter son passeport Gouren

FRAIS DE PARTICIPATION :

Une participation aux frais de restauration et d'hébergement est demandée pour chaque stagiaire à hauteur de 25€, le reste étant pris en charge par la Fédération

ATTENTION : inscription obligatoire avant le 16 février

Stage de formation à l'arbitrage pour les jeunes

27 et 28 février 2020

TI AR GOUREN – BERRIEN (02 98 99 03 80)

Inscription

A renvoyer par courrier ou mail : **Fédération de Gouren**

10, rue Saint Ernel

29800 LANDERNEAU

02 98 85 40 48

federation@gouren.bzh

avant le 16 février

NOM :PRENOM :

SKOL GOUREN :

Date de naissance :

Adresse mail du participant ou de ses parents :@.....

A signer par tous :

autorise les responsables du stage à faire pratiquer toute intervention médicale jugée nécessaire

Personne à contacter et n° de téléphone en cas d'urgence :

Fait à le

Signature

AUTORISATION PARENTALE (pour les mineurs)

Je, soussigné Mme ou M.

responsable légal de l'enfant

autorise – mon fils – ma fille – l'enfant – à participer au stage de formation à l'arbitrage qui se déroulera les 27 et 28 février 2020 à BERRIEN.

Fait à le

Signature